Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260310-050326DELIB9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jean-Baptiste CORDON, Mme Élise LEROY, Mme Sabrina VOISIN.

Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : M Yves BRUNET.

Délibération 9 — ÉCHANGE DE TERRAIN

Pour que l'échange de terrains soit validé par le notaire, il faut indiquer la valeurs des parcelles concernées.

La parcelle ZI 11 de 1917m² à une valeur de 1 150.00 € en échange la commune cède à Monsieur SAMPEUR, les parcelles ZI 65 de 114m², la ZI 66 de 25m² et la ZI 17 de 5176m² dont la valeur est estimée à 1150.00 €.

Ces échanges se feront à titre gratuit, les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
M Yves BRUNET

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 9 3 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor